

GROUPEMENT
 COMPAGNIE DUKESKACRENSC
 UNITÉ
 B.T.
 PROCÈS VERBAL N° 973 / 1978

RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS

25.11.78

AFFAIRE
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
78306133

ANALYSE - RÉFÉRENCE

- ANALYSE : - Objet volant non identifié (O.V.N.)
- REFERENCE: - C.M. n° 32 600 MA/GEND.T. du 2 août 1968.

DIRECTION de la GENDARMERIE
 COURRIER ARRIVÉE
030028 **15 DEC. 78**
 DESTINATAIRE

CODE

NOUS SOUSSIGNÉS

_____, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,
 _____, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VULES ARTICLES 20 et 75 du Code de procédure pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 28 novembre 78A 10 HEURE(S), en service à la résidence, faisant suite à une communication téléphonique de monsieur _____, mécanicien, demeurant au _____, commune de _____, nous signalant que le samedi 25 novembre 1978, dans l'après-midi, il a aperçu dans le ciel un objet lui paraissant insolite, nous nous rendons au domicile de ce dernier.

Entendu, l'intéressé nous déclare que le jour en question, vers 15 heures 30, 15 heures 45, alors qu'il se trouvait sur les lieux de son travail, à l'usine de _____, il a été intrigué par la présence, dans le ciel, situé au _____, d'un objet immobile dont il n'a pu évaluer la hauteur. Cet engin, mesurant pour lui, environ un mètre, était de forme légèrement ovalisée et émettait une lumière jaune pâle très brillante. Il précise que l'engin est resté immobile pendant une minute environ à partir du moment où il l'a aperçu. Au bout de ce laps de temps, l'objet est subitement parti, direction _____, à très grande vitesse, ce qui a fait penser à monsieur _____ que ce ne pouvait être ni un avion, ni un hélicoptère. Pendant le déplacement, il n'a remarqué aucune flamme ou fumée et a continué à l'observer pendant une minute jusqu'à ce qu'il le perde de vue. Environ 10 minutes plus tard, il a revu cet objet qui se déplaçait cette fois beaucoup plus loin, toujours vers le _____, mais en sens opposé, c'est-à-dire d'_____. Le phénomène a duré, d'après lui, de une à deux minutes. Pendant cette période monsieur _____ a également entrevu quelque chose de noir, dont il ne peut définir la forme et se trouvant sensiblement à la même hauteur que l'objet. Toutefois, pour cette dernière observation, il ne se prononce pas car il pense qu'il pourrait s'agir là d'un avion. Le témoin nous signale ces faits à toutes fins utiles et ajoute également qu'il se trouvait en compagnie d'une autre personne, monsieur _____, mécanicien, demeurant _____, lorsqu'il a perçu la présence de cet objet.

Le même jour, nous procédons à l'audition du second témoin qui nous déclare qu'effectivement, le samedi 25 novembre 1978, vers 15 heures 30, 15 heures 45, il se trouvait en compagnie de son collègue de travail, cela en bout de chantier, à proximité d'un cône d'incinération. Ce dernier nous précise que, par rapport à l'endroit où il se trouvait, il a vu, au _____, se déplaçant d'_____ en _____, un objet qui lui a paru de forme rectangulaire et de couleur pâle très brillante. Cet engin se déplaçait à très grande vitesse, plus rapidement qu'un

*SRB
uk/18*

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. le procureur de la République	LE 6 décembre 1978
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Préfet de Région	LE COMMANDANT RÉGIONAL DE LA
	<input type="checkbox"/> 1	M. le Général, Cdt Région Aérienne	GENDARMERIE NATIONALE A
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Direction Gendarmerie et J.M.	13 DEC 1978
	<input type="checkbox"/> 1	ARCHIVE TRANSMISE AU COT. de Groupement.	DEST. <u>DGJM - EMP. REN</u>
		SIGNATURE (S)	SIGNATURE ET CACHET

avion ou qu'un hélicoptère, en dessous de la couche de nuages. Pour sa part, il n'a pas remarqué l'engin alors qu'il était immobile et c'est monsieur [redacted] qui a attiré son attention lorsqu'il venait de se mettre en mouvement. Dix minutes plus tard, monsieur [redacted] a, à nouveau, observé l'objet, toujours au [redacted] mais volant cette fois-ci en sens opposé, c'est-à-dire d' [redacted] en [redacted]. A ce moment, il lui a paru plus éloigné. Sa première observation a pu durer plus d'une minute et la seconde a peut-être été légèrement plus longue. C'est au cours de ce deuxième passage qu'il a vu un avion noir, navigant vers l' [redacted] mais beaucoup plus lentement que l'objet.

Par message radio, nous avons rendu compte des faits aux autorités habituelles.

Contactés téléphoniquement, les services météorologiques de [redacted] ([redacted]), nous ont fait connaître que le samedi 25 novembre 1978, entre 15 heures 30 et 15 heures 45, le "plafond" était à 360 mètres, [redacted] se trouvant à 400 mètres d'altitude.

Des renseignements recueillis auprès de la tour de contrôle de l'aéroport de [redacted], il s'avère que deux avions de l'aéroclub de [redacted] ont évolué dans la région de [redacted] et [redacted] ([redacted]), le premier de 15 heures 20 à 16 heures 12 et le second de 15 heures 26 à 16 heures 14. Ce sont d'ailleurs les seuls aéronefs signalés dans le secteur.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ

B.T. de

P.V N° 973 / 1978

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

-(Témoïn)-

RÉFÉRENCES

CE JOUR, vingt huit novembre mil neuf cent soixante dix huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), _____, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES ----- 20 et 75 ----- DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
à son domicile, entendons:

" _____, mécanicien, demeurant au _____
" _____, commune de _____ (_____), né le _____
à _____ (_____), fils de _____, nationalité
française, qui nous déclare à 10 heures 30:

" Samedi 25 novembre 1978, vers 15 heures 30, 15 heures 45. alors
que je me trouvais sur les lieux de mon travail, à l'usine
de _____ (_____), plus précisément en bout de chan-
tier, non loin du cône d'incinération, j'ai aperçu, situé au _____, un
objet immobile dans le ciel et dont je n'ai pu évaluer la hauteur. "

" Pour ma part, la distance m'a paru assez grande car cet engin
mesurait environ un mètre à l'oeil nu. "

" Cet objet, de forme légèrement ovalisée, émettait une lumière
jaune pâle très brillante malgré le temps couvert. "

" J'ai d'abord pensé à un avion mais lorsque je me suis rendu compt
que cela ne bougeait pas, je me suis demandé ce que ça pouvait être et
ai prévenu un collègue de travail, monsieur _____, demeurant à
(_____). "

" Je tiens à préciser que cet objet est resté immobile dans le ciel
pendant une minute environ à partir du moment où je l'ai aperçu. J'ignor
par contre depuis quand il s'y trouvait. "

" Au bout de ce laps de temps, l'engin est subitement parti direc-
tion _____ et cela à très grande vitesse, ce qui m'a d'ailleurs
fait penser que ce ne pouvait être ni un avion ni un hélicoptère. Pen-
dant ce déplacement, je n'ai pas remarqué de fumée ou de flamme. J'ai
continué à l'observer pendant une minute environ jusqu'à ce que je le
perde de vue. "

" Environ dix minutes plus tard, j'ai à nouveau revu cet objet,
mais cette fois-ci beaucoup plus loin, toujours vers le _____; ce dernier
se déplaçait en sens opposé, c'est-à-dire d' _____ . Cela a duré
environ une ou deux minutes et je dois dire que l'engin apparaissait et
disparaissait à travers les nuages. De plus, pendant cette période,
j'ai également aperçu quelque chose de noir, assez confus, dont je ne
peux définir la forme, mais sensiblement à la même hauteur que l'engin
et se trouvant entre lui et moi, mais beaucoup plus près de l'objet. "

" Toutefois, pour cette forme noire et vu l'éloignement, je ne
peux pas me prononcer car il pourrait s'agir là d'un avion. "

Le 28 novembre 1978 à 10 heures 45.

" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. "

(A signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE DE ESCADRON

de

UNITE

B.T. de :

P.V N° 973 / 1978

PROCÈS-VERBAL

D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE -(Témoïn)-

RÉFÉRENCES

CE JOUR, vingt huit novembre mil neuf cent soixante dix huit,
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), _____, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
 au bureau de notre brigade, entendons:

_____, mécanicien, demeurant _____, né le _____, fils de _____, nationalité française, qui nous déclare à 15 heures 10:

" Samedi 25 novembre 1978, vers 15 heures 30, 15 heures 45. alors que je me trouvais avec un collègue de travail, monsieur _____, à l'usine de _____ (_____), en bout de chantier, à proximité du cône d'incinération, j'ai été amené à faire les observations suivantes:

----- par rapport à l'endroit où j'étais, j'ai pu apercevoir au _____, se déplaçant d' _____, un objet qui m'a paru de forme rectangulaire et de couleur pâle très brillante.-----

----- Il m'a semblé à très grande distance mais sous la couche de nuages

----- Cet engin se déplaçait à grande vitesse, certainement plus rapidement qu'un avion ou qu'un hélicoptère. "

" Je tiens à préciser que c'est _____ qui a attiré mon attention sur cet objet. Pour ma part, je ne l'ai pas vu alors qu'il était immobile et l'ai localisé, sur les indications de mon collègue, alors qu'il venait de se mettre en mouvement. "

" Enfin, dix minutes plus tard environ, j'ai à nouveau observé cet engin, toujours au _____ mais volant en sens opposé, c'est-à-dire d'I _____ en _____.

----- Cette fois-ci, il m'a paru plus éloigné.-----

----- Ma première observation a pu durer plus d'une minute et la seconde a peut-être été légèrement plus longue.-----

----- C'est pendant ce deuxième passage que j'ai aperçu également un avion noir se déplaçant beaucoup plus lentement que l'engin. Il me semblait que cet aéronef se dirigeait vers l' _____ mais je dois dire que mon regard était beaucoup plus captivé par l'autre objet qui a disparu par la suite dans les nuages. "

Le 28 novembre 1978 à 15 heures 30.

" Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. "

(A signé au carnet de déclarations).